



Formulaire de Réservation à compléter par chaque pêcheur présent :

Nom :
Prénom :
Adresse :
Code Postal :
Ville :
E-mail :
Téléphone :

Date de la session : du au
Durée de la location :
Nombre de pêcheurs :
Nombre d'accompagnateurs (*non pêcheurs*) :

- Entourez le ou les postes choisis :

- | | |
|--------------------------------|--------------------------------------|
| - Poste 1 : <i>Les Rochers</i> | - Poste 5 : <i>La Source</i> |
| - Poste 2 : <i>Les Sapins</i> | - Poste 6 : <i>Le Saule pleureur</i> |
| - Poste 3 : <i>Les Chênes</i> | - Poste 7 : <i>La Digue</i> |
| - Poste 4 : <i>Les Erables</i> | |

- Location d' un moteur électrique et d'une batterie (**Une caution de 300 € TTC vous sera demandée**) : OUI - NON (*rayez la mention inutile*)
- Achat d'appâts (*pellets - 25 kgs*) : OUI - NON (*rayez la mention inutile*)

Vous souhaitez louer du matériel supplémentaire (*cannes, tapis, etc*) ? Pour plus de renseignements, veuillez me contacter au 06 61 63 53 21.

- MONTANT TOTAL de la réservation : € TTC
(*Pour calculer le montant total de votre réservation, veuillez vous référer à la grille tarifaire jointe à ce document*).

Si votre demande de réservation est effectuée **moins d'1 mois** avant la date de location, veuillez établir un chèque correspondant à **100%** du montant total.

Si votre demande de réservation est effectuée **plus d'1 mois** avant la date de location, veuillez établir un chèque d'**arrhes** correspondant à **50%** du montant total. Le solde de 50 % devra nous parvenir 1 mois avant la date de location.

Passé ce délai, toute réservation sera, **sans préavis, annulée et remise en vente.**

Dans tous les cas, ce chèque sera retourné avec le présent formulaire daté et signé à :

MAURIN Grégory - Lieu d'it "Brusson" - 79160 FENIOUX

"Lu et accepte le règlement intérieur "
Le à

Signature

Grille tarifaire :

- Location 48H:40 euros TTC
- Location 72H: 50 euros TTC
- Location 96H: 65 euros TTC
- Location 120H: 75 euros TTC
- Location 144H: 90 euros TTC
- Location Semaine complète : 100 euros TTC
- Accompagnateur : 5 euros TTC
- Journée supplémentaire non prévue initialement sera facturée 15 euros TTC

- Location étang complet 48 H : 300 euros TTC (*groupe de 10 personnes maximum*)
- Location étang complet 72 H : 350 euros TTC (*groupe de 10 personnes maximum*)

- Location bateau à moteur électrique : 10 euros TTC par jour
- Achat appâts (*pellets - 20 kgs*) : 35 euros TTC.

Rappel: quel que soit le forfait choisi, les locations débutent et se terminent à 13 Heures

Règlement intérieur :

Pêche exclusivement en NO KILL INTEGRAL. Toutes les prises, sans exception, seront remises à l'eau dans les meilleures conditions. La désinfection des plaies est OBLIGATOIRE .
En cas de besoin le matériel nécessaire à la désinfection peut vous être vendu sur place.

Article 1 :

Par respect de l'environnement, de la faune et de la flore, tous les jeux et sports nautiques (*baignade, planche à voile, canot pneumatique, photos aquatique,...*) ne sont pas autorisés.

Tout comportement susceptible de dénaturer le cadre naturel (*défrichage, élagage, feux de camps,...*) est interdit.

Les barbecues personnels sont autorisés, (*barbecue sur pied exclusivement et hors période de canicule*), sous réserve d'avoir à proximité un seau rempli d'eau. Les feux au sol sont interdits. Les cendres de barbecue doivent être évacuées par les pêcheurs et non répandues sur le sol. Les fumeurs sont priés de prévoir un mégotier.

Enfin, des toilettes sèches sont mises à votre disposition en deux endroits distincts, et à ce titre, il vous est expressément demandé de les utiliser OBLIGATOIREMENT, et de laisser les lieux propres pendant votre séjour, et après votre départ.

Article 2 :

La pêche doit se dérouler dans un esprit sportif et courtois; les comportements susceptibles de perturber les autres pêcheurs sont à proscrire.

Les consommations de drogues, et les excès de boissons alcoolisées sont interdits, sous peine de renvoi immédiat.

Tous les éventuels différends entre pêcheurs, seront réglés à l'amiable, par le Responsable du domaine. Pour la tranquillité du lieu, et des autres pêcheurs, le parking près des postes n'est autorisé que pour les pêcheurs. Le parking visiteur est obligatoire pour toute personne ne pêchant pas (*accompagnants ou visiteurs*) .

Article 3 :

Tout pêcheur pratiquant son activité sur le site, le fait sous son entière responsabilité. Il est seul garant des dommages qu'il peut occasionner, à lui même ou à un tiers, qu'ils soient de nature **corporelle ou matérielle**.

Tout accompagnant est soumis au même règlement. Le pêcheur ayant à sa charge d'informer ses invités des clauses du règlement.

Le domaine de Brusson décline toute responsabilité en cas d'accident de toute nature. Aucun recours ne pourra être fait auprès de l'Association, ou du propriétaire.

Les chiens sont autorisés en liberté près de votre poste, mais doivent impérativement être tenus en laisse lors de tous vos déplacements; ils sont sous votre entière responsabilité, et vous serez tenu pour responsable de toute détérioration, ou accident survenu par négligence de votre part. Par courtoisie et pour le bien-être de tous, les déjections des animaux de compagnie devront être ramassées par leurs maîtres avant le départ.

Article 4 :

La pêche ne se pratique que depuis les 7 postes aménagés et il est formellement interdit de pêcher le long de la route. Chaque emplacement est loué nominativement; il n'est pas permis de changer de poste en cours de location.

Les limites des postes sont déterminées par des piquets (*de couleur orange*) et des nichoirs; vous avez obligation de pêcher à l'intérieur de cette zone . Il vous est également demandé de pêcher face au poste loué (*pêche de travers interdite*).

La pêche en barque est tolérée de jour, à partir de 2 pêcheurs. Un gilet de sauvetage par passager est obligatoire. Le départ s'effectue depuis le poste loué, tout en respectant les limites des postes adjacents.

Article 5 : (*spécifique pêche de la carpe*)

Ne sont autorisés à pêcher la carpe, que les possesseurs du matériel suivant :

3 cannes maximum par rod-pod et par pêcheur. Un tapis de réception de plus d 1 mètre. Des têtes de ligne en nylon. **Un seul hameçon par ligne n°2 maximum, hameçon micro ardillon ou ardillon écrasé. Plomb libre obligatoire.**

Les cannes seront en permanence sous la surveillance du ou des pêcheurs. Les tapis de réceptions tout comme le poisson devront être arrosés très régulièrement. Toutes les photos seront obligatoirement prise à genoux

Sont interdits: les sacs de conservation et les tresses. Sauf accord du Responsable, les chapiteaux en tous genres sont interdits, en revanche les biwy et les parapluie-tentes sont autorisés.

Article 6 : (*spécifique pêche de l'esturgeon*)

En raison de la fragilité et la spécificité de cette espèce, un certain nombre de précautions sont à prendre pour la pêche de l'esturgeon :

Les prises doivent être ménagées, humidifiées en permanence, et remises à l'eau dans les meilleures conditions. La colonne vertébrales des esturgeons étant particulièrement fragile,

il est strictement interdit de les prendre à l'épuisette.

Il est obligatoire de les manipuler à la main avec le plus grand soin, et de les tenir par la queue.

Afin de limiter au maximum les manipulations des spécimens hors de l'eau, vos photos seront prises de préférence, "*poisson dans l'eau*".

Le respect du règlement concernant le matériel, les montages, l'amorçage, ou les techniques spécifiques de pêche peut, sans préavis, être sujet à vérification. Tout manquement au règlement, sous quelque forme que ce soit, entraînera l'expulsion immédiate du domaine, sans remboursement du séjour.

Nous considérons votre accord, pour parution, sur tous supports concernant la pêche, dès lors que vous nous remettez ou nous laissez prendre des photos.

Votre venue sur le Domaine de Brusson, et votre paiement valident votre entière adhésion aux termes du règlement intérieur.